



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.25  
20 octobre 1992

FRANCAIS

---

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 25e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 5 octobre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)  
puis : M. AL-HADDAD (Yémen)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)  
M. Alleyne (Dominique)  
M. Adoum (Tchad)  
M. Mesfin (Ethiopie)  
M. Abdurazzakov (Ouzbékistan)

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. AL-BISHARI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation a confiance en votre grande expérience et en vos qualités de diplomate qui contribueront au succès de la présente session.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Samir Shihabi, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je suis également heureux d'exprimer notre gratitude et nos félicitations au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts constants, malgré les nombreux obstacles, afin de consolider le rôle de l'Organisation dans la réalisation des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies ainsi que pour ses propositions, contenues dans son rapport "Agenda pour la paix", visant à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies qui consiste à préserver la paix et la sécurité internationales, à assurer la justice et à protéger les droits de l'homme.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Slovénie, la République de Moldova, Saint-Marin, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan et la Géorgie. Leur admission est un pas de plus vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Elle contribue en outre à renforcer l'acceptation à l'échelle internationale des buts et principes de notre Charte et à encourager les efforts pour parvenir à la justice, à la prospérité, au progrès et à la paix et à la sécurité internationales.

Depuis la session précédente, les relations internationales et l'équilibre du pouvoir à l'échelle internationale ont connu des transformations et des changements profonds, qui se sont traduits, entre autres, par l'effondrement et la désintégration de l'ancienne Union soviétique et par la fin du système bipolaire. Le monde a commencé à rechercher un ordre

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

différent dont les caractéristiques ne sont pas encore bien définies. Entre-temps, des signes prometteurs ont présagé la possibilité de progresser dans la voie d'un règlement de certains problèmes associés à la guerre froide, entre autres certains conflits régionaux, le démantèlement du système d'apartheid en Afrique du Sud et le ralentissement de la course aux armements. Ces transformations dans les relations internationales ont créé à la fois de nouvelles occasions et des défis nouveaux. La communauté internationale doit faire face avec sérieux et détermination aux défis en consolidant l'esprit d'entente et de compréhension qui marque maintenant les relations internationales.

Cet optimisme ne devrait cependant pas nous empêcher de reconnaître que d'anciennes questions et d'anciens problèmes attendent toujours une solution. En outre, ces changements ont créé de nouveaux foyers de tension dans certaines régions du monde, comme en témoignent les conflits ethniques et les guerres civiles qui assombrissent la scène internationale. Ces événements fâcheux forcent la communauté internationale à faire encore davantage pour renforcer les tendances positives dans les relations internationales afin que nous puissions résoudre les problèmes tant anciens que nouveaux.

A cet égard, mon pays appuie les efforts des Etats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour parvenir à une solution rapide au problème du Libéria.

Nous exhortons la communauté internationale à encourager les Afghans à régler leurs différends de manière à éviter de nouveaux affrontements. Nous l'exhortons également à s'efforcer sérieusement de mettre fin au conflit sanglant dans les Balkans, en encourageant les républiques de l'ex-Yougoslavie à régler leurs différends par le dialogue et la négociation plutôt que par la force et la violence.

En outre, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts et prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à la tragédie humaine du peuple somalien, parvenir à une réconciliation nationale, et assurer une vie digne aux Somalis qui font face à une famine généralisée.

Quant au conflit entre la République islamique d'Iran et les Emirats arabes unis concernant les îles d'Abou Moussa, de la Grande Tunb et de la Petite Tunb, nous estimons qu'il est nécessaire d'adhérer aux normes et conventions internationales qui interdisent l'occupation du territoire d'un

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

autre Etat par la force. Nous en appelons à tous nos frères en Iran et dans les Emirats arabes unis pour qu'ils laissent prévaloir la raison, le respect du bon voisinage et du principe de la souveraineté et qu'ils recherchent une solution pacifique au conflit, évitant ainsi à la région une escalade des tensions.

La juste cause du peuple palestinien est devant l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. De nombreuses résolutions sur cette question ont été adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies, mais jusqu'ici l'Organisation a été incapable de les faire appliquer. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité sur la diplomatie préventive :

"Les principes qu'énonce la Charte doivent être appliqués sans exclusive, faute de quoi la confiance viendrait à manquer et, avec elle, l'autorité morale qui constitue la qualité la plus haute de notre instrument."

(A/47/277, par. 82)

Du fait de la discrimination manifeste contre le peuple palestinien - qui ploie sous le joug de l'occupation israélienne et souffre l'oppression, la répression et l'esclavage - et de l'injustice avec laquelle il est traité par une communauté internationale qui applique la politique du double critère, le peuple palestinien s'est soulevé en une Intifada contre l'occupation israélienne, insistant, à juste titre, sur son droit à l'autodétermination et démontrant que la volonté des peuples ne peut être écrasée par la répression.

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous tenons à réaffirmer du haut de cette tribune notre appui à l'Intifada du peuple palestinien contre l'injustice, et au droit de ce peuple à libérer son territoire, à exercer son autodétermination et à établir son propre Etat indépendant et souverain. Nous prions instamment la communauté internationale de traduire son appui au peuple palestinien par des mesures concrètes en faisant pression pour un arrêt immédiat de l'immigration juive en Palestine et dans les territoires arabes occupés, un arrêt complet de la construction de colonies de peuplement israéliennes, la protection du peuple palestinien et l'application de toutes les résolutions pertinentes relatives à la question de Palestine et aux territoires arabes occupés, afin que la paix et la justice puissent prévaloir dans toute la région du Moyen-Orient.

Malgré l'évolution encourageante qu'a connue l'Afrique du Sud depuis deux ans, de récents événements ont montré que la situation qui y règne est toujours source de tension et de préoccupation. L'éruption et l'escalade de la violence constituent un signe alarmant d'une possible explosion qui pourrait mettre en péril le processus élaboré pour permettre l'abolition de l'apartheid au moyen de négociations. S'il se félicite des mesures récemment prises par la communauté internationale à ce sujet, mon pays continuera à appuyer la lutte du peuple sud-africain en vue d'éradiquer le système de l'apartheid, qui, semble-t-il, n'est pas disposé à abandonner volontairement ses pratiques racistes et qui, tel un caméléon, tente désespérément de se camoufler. Nous devons donc tous maintenir la pression sur ce régime afin qu'il respecte la volonté de la majorité, la volonté de la communauté internationale et les résolutions pertinentes de l'ONU.

L'évolution et les changements remarquables qui se produisent dans le monde actuel imposent de nouvelles responsabilités à l'ONU en tant qu'instrument de maintien de la paix et de la sécurité mondiales et de promotion de la stabilité, de l'entente, du développement et de la prospérité pour tous. Les petits pays vulnérables se réjouissent des capacités accrues de l'Organisation, surtout maintenant qu'elle a remporté un succès marquant dans le règlement des conflits au Cambodge et en Afghanistan, dans la réalisation de l'indépendance de la Namibie et dans l'appui à la lutte légitime du peuple d'Afrique du Sud pour le démantèlement de l'apartheid.

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

En dépit de ces tendances positives dans le travail de l'Organisation, il a été noté que certains cherchent toujours à dominer l'Organisation et à s'en servir, sous divers prétextes, à leurs propres fins politiques grâce au droit de la force plutôt qu'à la force du droit et par l'entremise de politiques d'intervention militaire et politique et de pressions économiques. Les pressions auxquelles la Libye est soumise actuellement font partie intégrante de ces politiques. Cela est aussi vrai de la punition infligée au peuple iraquien. C'est pourquoi nous demandons qu'il soit mis fin au blocus et à la famine imposés au peuple iraquien et que soient respectées sa souveraineté et la non-ingérence dans ses affaires intérieures.

L'affaire de Lockerbie, comme on l'appelle couramment, est une des retombées de la situation internationale actuelle et en illustre les conséquences pour les petits pays qui appliquent des politiques indépendantes et prennent des positions indépendantes. Cette affaire démontre, d'autre part, la nécessité d'apporter des changements fondamentaux au mécanisme qui régit l'adoption des résolutions par l'ONU, et notamment par le Conseil de sécurité, afin qu'elles expriment davantage la volonté de la communauté internationale. Elle souligne aussi les dangers inhérents à la tendance qu'ont certains Etats d'utiliser les pouvoirs du Conseil de sécurité afin d'atteindre des objectifs particuliers, et au recours à la politique du double critère en ce qui concerne les questions soumises au Conseil, en vertu de laquelle la souveraineté et les droits des petits pays vulnérables sont traités d'une manière autoritaire et arbitraire.

L'affaire de Lockerbie a été soulevée et imposée au Conseil de sécurité, où elle a été traitée en vertu du Chapitre VII de la Charte, qui ne s'applique pas en son cas, puisque la Libye n'a pas menacé la paix et la sécurité internationales, n'a pas proféré de menace ni commis d'agression contre un autre pays, actes qu'il lui aurait fallu commettre afin d'en être tenue responsable en vertu des dispositions du Chapitre VII, qui traite du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Conscient de cela, et en raison de son horreur du terrorisme, dont il se considère une des victimes, mon pays a exprimé, de bonne foi, sa volonté sincère de coopération pour mettre au jour les faits et les circonstances liés à cette affaire. Après avoir été avisé de la question, mon pays a pris toutes les mesures judiciaires requises, qui se

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

conformement aux conventions et au droit internationaux sans enfreindre les droits souverains de la Libye. Toutefois, les parties intéressées ont malheureusement refusé de coopérer avec les autorités judiciaires libyennes, qui avaient offert d'effectuer des enquêtes communes au sujet des deux suspects libyens. Lorsque les Etats concernés ont soumis la question au Conseil de sécurité, qui a adopté la résolution 731 (1992) enjoignant la Libye à coopérer, mon pays a exprimé, dans des lettres adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, son acceptation de la résolution et proposé une série de mesures pour son application. En tout temps, mon pays a été motivé par le désir de parvenir à un règlement qui garantirait les droits de toutes les parties et éviterait à la région les dangers issus de la tension et de l'instabilité. Mais les initiatives libyennes au sujet de la mise en oeuvre des dispositions de la résolution ont connu le même sort que les précédentes, et les pays concernés se sont rués vers le Conseil de sécurité pour tenter d'obtenir l'adoption d'une autre résolution imposant des sanctions injustes contre le petit peuple libyen pacifique, sans aucun fondement juridique ni justification morale. Cette mesure ne tenait aucun compte de l'engagement pris par mon pays pour une véritable coopération dans l'application de la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité, ainsi que l'établit clairement le document S/23917 du 14 mai 1992. Cet engagement a été bien accueilli par la vaste majorité de la famille des nations que représentent le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des Etats arabes, qui ont tous exprimé leur solidarité avec la position équitable libyenne dès le début de la crise. Dans leurs décisions et leurs déclarations finales rendues publiques en septembre 1992, ces organisations ont convenu à l'unanimité des points suivants :

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Premièrement, féliciter la Libye de sa coopération à la recherche d'un règlement pacifique de la crise, dans le respect de la souveraineté nationale de la Libye, du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies régissant les relations entre Etats indépendants.

Deuxièmement, appeler toutes les parties concernées à réagir favorablement aux initiatives de la Libye qui appelaient au dialogue, à la négociation et à la non-escalade, afin d'aboutir à une solution conforme au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, sous les auspices du Secrétaire général, pour mettre un terme à la crise et à ses conséquences de façon pacifique, juste et rapide.

Troisièmement, appeler le Conseil de sécurité à lever les mesures imposées contre la Libye, qui s'était engagée à accepter les termes de la résolution 731 (1992).

Dans le cadre de ses initiatives, la Libye avait récemment appelé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à envoyer une commission internationale afin de vérifier qu'elle s'était bien conformée à toutes les exigences de la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité concernant le terrorisme. Une fois de plus, les parties concernées ont empêché le Secrétaire général de réagir à cette proposition. Pis encore, elles ont cherché à amener le Conseil de sécurité à adopter une nouvelle résolution prolongeant les sanctions de quatre mois, à un moment où mon pays attendait du Conseil qu'il lève ou réduise ces sanctions injustes, compte tenu de sa réaction favorable aux dispositions de la résolution 731 (1992) concernant le terrorisme que nous condamnons pleinement, et de son plein consentement à juger les suspects au cours d'un procès juste et impartial, sur lequel on conviendrait. Mon pays appelle toujours à un règlement pacifique de la situation, qui sauvegarderait les droits de tous, préserverait les principes du droit international et éviterait au monde l'escalade et l'affrontement.

Les sanctions injustes adoptées contre mon pays ont profondément affecté le peuple libyen sur le double plan humain et matériel. Mon gouvernement a déjà présenté un état détaillé des pertes et dommages subis par le peuple libyen dans des documents officiels distribués au Conseil de sécurité. L'embargo a touché de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé et des



M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

services sociaux. Par exemple, les retards qu'il a provoqués dans l'arrivée de médicaments, fournitures médicales, instruments et équipements médicaux sont à l'origine du décès d'un grand nombre d'enfants et de femmes enceintes, qui sont mortes en couches. L'impossibilité d'envoyer se faire soigner à l'étranger 3 000 malades graves dont le cas ne pouvait pas être traité localement (cas d'affections cardiaques, de transplantations rénales et médullaires, de neurochirurgie et de brûlures) a occasionné déjà la mort de 150 patients dont le cas nécessitait une intervention urgente et qui sont morts durant leur transport par voie de terre vers les aéroports de Tunisie et d'Egypte. En outre, la saturation du trafic routier - seule voie d'accès entre la Jamahiriya et les pays voisins - a provoqué une augmentation sensible des accidents de la route au cours des quatre derniers mois de cette année, par rapport à la même période en 1991. Le nombre d'accidents est passé de 2 401 en 1991 à 3 788 en 1992, durant ces quatre derniers mois. Le nombre des décès dus à ces accidents est passé de 389 à 528, soit un accroissement d'environ 35 %.

Quant aux pertes économiques résultant de l'embargo aérien, elles représentent 2 milliards 157 millions de dollars. Elles sont dues à la chute des revenus provenant de l'exportation des fruits et légumes et à une diminution de 44 % des exportations non pétrolières. Les sanctions ont également handicapé ou interrompu de nombreuses activités industrielles, du fait de la pénurie de moyens de production et de pièces détachées, sans parler de l'agriculture. Les pertes dans la production animale et agricole, par exemple, sont estimées à 1 062 803 000 dollars, du fait que les médicaments et le sérum nécessaires pour protéger le bétail contre les épidémies animales et les maladies contagieuses ne nous parvenaient plus.

Ceux qui ont incité le Conseil de sécurité à imposer ces sanctions contre notre petit peuple pacifique aux ressources limitées et qui n'a jamais menacé personne, portent la responsabilité politique, juridique et morale du décès d'enfants, de femmes, de vieillards, de personnes handicapées et de malades. Ils portent également la responsabilité de la diminution de la qualité de la vie, du ralentissement du développement, de la propagation d'épidémies et de l'incarcération de tout un peuple à l'intérieur de ses frontières. Il ne fait

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

aucun doute que tout cela a un rapport direct avec les droits de l'homme et des peuples. L'histoire témoignera de ce qui est perpétré au nom du Conseil de sécurité contre un petit peuple pacifique.

Mon pays voudrait donc, de cette tribune, appeler l'Organisation et le Conseil de sécurité, par respect pour le principe de justice, à lever ces sanctions qui portent préjudice au peuple libyen et à ceux des Etats voisins. Il invite également les parties intéressées à engager le dialogue et à coopérer, afin de trouver à ce différend une solution fondée sur la souveraineté et le respect mutuel, et conforme aux normes et aux législations internationales.

Je me dois d'énoncer devant cette instance internationale des vérités qui sans nul doute jouissent de l'appui général. La première est que tous les Etats, grands et petits, doivent respecter la Charte des Nations Unies et le droit international pour que le monde ne glisse pas dans l'anarchie, ce qui ne serait de l'intérêt de personne, et que l'objectif de l'Organisation des Nations Unies soit la protection de la souveraineté des Etats et le respect de leurs lois. La deuxième est que le Conseil de sécurité, autorité chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne doit pas devenir un outil dont certaines puissances mondiales se servent pour camoufler leurs desseins hégémonistes. La troisième est la nécessité d'un organe judiciaire international qui serait chargé de traduire en justice ceux qui commettent des actes de terrorisme, quels qu'en soient le type et la source. Nous nous félicitons donc de l'appel à la mise en place d'un tribunal pénal international pour examiner les cas criminels internationaux.

La consolidation de de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne occupe une place de choix dans l'ordre des priorités de la Jamahiriya arabe libyenne, qui estime que la sécurité et la paix dans la région est une question vitale, non seulement pour les Etats côtiers mais aussi pour le monde entier.

Mon pays reste donc convaincu qu'une sécurité véritable dans la région ne pourra être efficacement réalisée que lorsque les causes de tension qui entourent le bassin méditerranéen auront été éliminées et lorsque les flottes et les bases militaires étrangères auront été retirées de la Méditerranée.

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

De plus, elle requiert une coordination et une intensification accrues de la coopération entre les Etats côtiers. C'est pour cette raison que mon pays voudrait souligner les conclusions figurant dans la déclaration finale du dixième sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu à Jakarta qui demandaient l'appui des efforts visant à transformer la Méditerranée en zone de paix, de sécurité et de coopération sur la base des principes d'égalité et de souveraineté des Etats, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres et de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Mon pays a toujours appuyé le désarmement, reconnaissant les terribles dangers que les armes posent à notre planète. Dans ce contexte, la Libye a présenté à l'Assemblée une proposition demandant à l'Assemblée générale des Nations Unies d'examiner les phénomènes graves qui inquiètent les nations, tels que le terrorisme international - la façon dont on peut traiter ses causes et l'éliminer; les armes de destruction massive et les armes stratégiques offensives, qui représentent un danger terrifiant pour toute l'humanité, y compris pour ceux qui les possèdent. Notre proposition traite également de la question de l'indemnisation des peuples colonisés qui ont été victimes de répression et d'anéantissement de la part de leurs colonisateurs, et d'autres questions importantes, telles que la question des réfugiés et des personnes exilées ou enlevées. Elle demande le réexamen de la Charte des Nations Unies et propose l'étude des divers problèmes économiques et sociaux et des maladies graves qui affligent l'humanité, dans le but de leur trouver une solution afin que règnent dans le monde la stabilité, la prospérité et le bonheur.

Il importe, en outre, de résoudre certaines questions politiques importantes qui figurent à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Toutes ces questions figurent dans le document A/46/840 du 9 janvier 1992.

Mon pays renouvelle son appel en faveur du désarmement, pour l'élimination de toutes les armes de destruction massive de la part de tous les pays qui les possèdent, les fabriquent ou les entreposent, sans exception ni discrimination. Mon pays, en tant que l'une des parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire, au Traité sur l'interdiction des armes bactériologiques et au Protocole de Genève, appuie tous les efforts visant à limiter la course aux armements et à éliminer les armes nucléaires. Nous nous félicitons donc des accords conclus récemment entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en vue de réduire encore leurs armes nucléaires. Mon pays se félicite également de l'adhésion de la France au Traité sur la non-prolifération. Pour continuer dans cette voie, mon pays appuie la création de zones libres d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques, entre autres en Afrique et au Moyen-Orient. Il appuie également la proposition de la République arabe d'Egypte, qui demande que l'on fasse du Moyen-Orient une zone exempte d'armes

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

de destruction massive. Cet objectif, se heurte cependant à des difficultés persistantes découlant du fait qu'Israël continue de fabriquer, de détenir et de stocker des armes de destruction massive, et de procéder à des essais de ces armes, et refuse d'écouter les appels répétés de la communauté internationale qui lui demande de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En cette époque de changement, un fait concret apparaît, à savoir que la communauté internationale n'a pas montré le même souci pour les questions de développement économique que pour d'autres questions, telles que les crises politiques. Les problèmes économiques, qui sont le facteur essentiel qui entrave le développement et le progrès, existent toujours. Cela ne semble pas logique, notamment à un moment où le monde attend avec impatience une ère nouvelle de sécurité et de stabilité. Si cette nouvelle ère doit se réaliser, des mesures adéquates devront être prises pour régler les problèmes économiques endémiques, des pays en développement en particulier. Il s'agit notamment des problèmes du protectionnisme, du transfert des techniques, des courants inverses de ressources, de la dette extérieure et de la chute des prix des produits de base. En outre, il faut que les pays développés cessent d'imposer à certains pays en développement des mesures arbitraires et des sanctions, telles que les embargos économiques, les restrictions au commerce et le gel des fonds et des avoirs. De plus, il est très important que la communauté internationale honore ses engagements vis-à-vis de certains programmes, tels que le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. L'Afrique attend beaucoup de ce programme, censé encourager les efforts de développement engagés sur le continent au niveau régional en créant une Communauté économique africaine, et au niveau sous-régional, sous la forme de groupements, tels que l'Union du Maghreb arabe, dont mon pays a l'honneur d'être membre. Cette union vise à intensifier la coopération entre ses Etats membres et le reste du continent. Elle recherche également une coopération élargie avec les autres Etats du monde, notamment les pays méditerranéens d'Europe et à renforcer la coopération entre les pays du Sud et du Nord.

Les résultats obtenus lors du sommet sur l'environnement et le développement, qui s'est tenu au milieu de cette année, sont très encourageants

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

et sont la preuve que la communauté internationale est bien décidée à protéger les ressources naturelles. L'engagement du monde à préserver l'environnement s'est vérifié par les accords qui ont été conclus à cette conférence sur le changement climatique et la diversité biologique. Ce qui est important dans la période à venir, c'est une coopération internationale efficace pour mettre en oeuvre les conclusions et recommandations du Sommet de la Terre. A cet égard, mon pays se félicite de la décision prise lors de ce sommet de créer un comité permanent du développement et il espère que ce comité sera le forum permettant d'appliquer les décisions d'Action 21, qui ont pour objectif de préserver l'environnement tout en réalisant le développement.

La préservation de l'environnement nécessite un effort national et une coopération internationale. Mon pays a participé à la Conférence de Rio de Janeiro et a signé ses conventions et accords. Au niveau national, mon pays a donné la priorité aux questions écologiques et, partant de là, il a entamé la lutte contre la sécheresse et la désertification en mettant en place le projet de grand fleuve artificiel, qui transportera des millions de mètres cubes d'eau du Sud de la Libye vers les terres arables du littoral où vit la plus grande partie de notre population. Nos projets nationaux visent à mettre en valeur des milliers d'hectares de terre au service de l'agriculture et de la sédentarité. Mon pays souffre encore malgré tout d'une grave pénurie d'eau, indispensable aux plans de développement économique. Cette pénurie non seulement menace la Libye, mais elle met également en péril la survie en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'une coopération internationale efficace.

Certes, nos aspirations au développement se heurtent à des difficultés dont mon pays a parlé dans différentes instances régionales et internationales, y compris l'Assemblée générale. Le Secrétaire général lui-même en a parlé dans son rapport "Agenda pour la paix". Je veux parler des vestiges des guerres et des mines. Au cours de la seconde guerre mondiale, le territoire libyen a été utilisé comme l'un des principaux théâtres d'opérations militaires. Notre peuple a payé un lourd tribut en vies humaines et en dégâts matériels pour une guerre dans laquelle notre pays n'avait aucun intérêt. Et jusqu'à présent, le peuple libyen souffre des séquelles de la guerre, des mines et des explosifs qui avaient été enfouis par les forces belligérantes sur son sol.

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Des organisations régionales et internationales, y compris l'Assemblée générale, ont adopté de nombreuses résolutions appelant les pays responsables à fournir les informations requises et l'assistance technique nécessaire pour enlever ces mines et éliminer les séquelles, et pour verser des indemnisations pour les dégâts causés par eux.

Aujourd'hui, nous réitérons notre appel à ces Etats afin qu'ils agissent de façon responsable, qu'ils répondent favorablement aux appels de la communauté internationale et appliquent les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale concernant les vestiges de guerre.

L'environnement de mon pays est également menacé par les effets nuisibles de la pollution de la Méditerranée, provoquée par les déchets que déversent la multitude de flottes étrangères stationnées dans cette zone, la surconsommation et la surproduction des pays développés situés en bordure de la Méditerranée et le déversement dans la mer de centaines de tonnes de pesticides et de combustible. Cela a provoqué un déséquilibre écologique qui est aggravé par l'exploitation de la Méditerranée par des pays étrangers à la région.

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Les questions relatives aux droits de l'homme intéressent la communauté internationale et se voient donner la priorité. Bien que nous comprenions le rôle joué par l'ONU pour ce qui est de sauvegarder les droits de l'homme et les libertés fondamentales, force nous est bien de constater que ces droits ne sont pas scrupuleusement respectés dans un certain nombre de régions. En outre, la politique du double critère et de la sélectivité appliquée par certains Etats en matière de protection des droits de l'homme a empêché l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement la Commission des droits de l'homme, de jouer leur rôle dans ce domaine. Nous espérons que la Conférence mondiale des droits de l'homme, qui aura lieu à Vienne au milieu de l'année prochaine, aura l'occasion d'étudier toutes ces questions, de prendre des mesures pratiques pour les régler et de trouver le moyen de protéger les droits de l'homme et d'empêcher qu'ils ne soient violés.\*

Mon pays attache une grande importance aux droits de l'homme, à la dignité humaine et au bien-être de l'humanité. Tout cela est réaffirmé dans le grand livre vert sur les droits de l'homme, qui énonce un grand nombre de principes fondamentaux pour promouvoir les droits de l'homme. Ces principes ont été incorporés dans la législation; c'est le cas en particulier de la loi sur le renforcement des libertés, qui a été promulguée en 1991. En outre, nous avons créé une commission nationale des droits de l'homme et un comité international du Prix Kadhafi des droits de l'homme. La Libye a par ailleurs adhéré à la plupart des accords et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des mesures sont prises pour nous acquitter des engagements découlant de ces accords et instruments. La mise en place d'un nouvel ordre international figure parmi les points les plus importants de l'ordre du jour international. L'ONU étant appelée à jouer un rôle déterminant dans l'orientation et la coordination de ce nouvel ordre, il leur faudra pallier à certaines lacunes. Le plus urgent est donc de revitaliser l'Organisation, de la restructurer et de la démocratiser. Mon pays se félicite des efforts entrepris à l'heure actuelle pour réformer l'Organisation des Nations Unies et la rendre plus efficace grâce notamment aux initiatives encourageantes du Secrétaire général.

---

\* M. Al-Haddad (Yémen), Vice-Président, assume la présidence.



M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Toutefois, il reste beaucoup à faire. Il faut notamment s'assurer que la Charte est pleinement respectée et ses dispositions strictement appliquées, de manière conséquente et non sélective. L'Organisation doit refuser l'hégémonie et s'employer à l'application totale et non sélective des résolutions des Nations Unies. En outre, le rôle de l'Assemblée générale doit être renforcé de façon à permettre une application efficace et totale de toutes ses résolutions, car elles sont l'expression des positions de tous les Etats. La composition actuelle du Conseil de sécurité doit être revue et élargie afin de refléter l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est très important aussi de procéder à une réévaluation de certaines dispositions de la Charte. Nous appelons plus particulièrement l'attention sur le droit de veto au Conseil de sécurité. Mon pays a été le premier à réclamer l'abolition de ce privilège, car il constitue un obstacle principal qui empêche l'ONU de jouer le rôle le plus important pour lequel elle a été créée, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons que cet appel s'amplifie depuis quelque temps. De nombreux Etats, dont certains membres actuels du Conseil de sécurité, ont manifesté le même sentiment et partagent notre conviction qu'on ne peut compter sur un système de sécurité collective soumis au veto de certains Etats pour maintenir la paix et la sécurité.

Nous commémorerons dans quelques années le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Pendant plus de 40 ans, l'ONU a joué un rôle remarquable dans la décolonisation et a œuvré inlassablement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Elle a pris de nombreuses initiatives pour réaliser le développement économique et le bien-être social. Dans toutes ses entreprises, l'Organisation des Nations Unies s'efforce de faire davantage à partir d'un consensus mondial pour toutes les questions qui préoccupent la communauté internationale, entre autres, les droits de l'homme, la situation de la femme et le développement social. C'est la raison pour laquelle mon pays se félicite de l'appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur les droits de l'homme, en 1993, et d'une conférence internationale sur la population, en 1994. Ces deux conférences nous fourniront l'occasion d'évaluer les programmes internationaux d'aide aux pays en développement en vue d'arriver à un meilleur équilibre entre population et ressources pour le développement.

M. Al-Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

De même, mon pays se félicite de l'appel en faveur de la convocation, en 1995, d'une conférence internationale sur la femme. La Libye attache une grande importance au sommet mondial pour le développement social, car il donnera une impulsion politique aux activités et aux efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à répondre aux besoins sociaux dans de nombreux pays en développement. Ces conférences mondiales auront lieu à une période de transformation internationale et c'est la raison pour laquelle mon pays attend beaucoup de leurs résultats. Il espère en outre que leurs débats offriront une base solide et des méthodes clairement définies pour renforcer les efforts internationaux orientés vers la paix, la sécurité, la stabilité et le progrès de l'humanité tout entière.

En ces heures critiques d'une situation internationale trouble, les petits pays du monde se tournent vers les Nations Unies, espérant l'avènement d'un nouveau monde où règnent la paix, la sécurité, la justice et l'égalité pour toutes les nations, grandes et petites, riches ou pauvres; un monde où les principes de liberté, de démocratie et des droits de l'homme sont renforcés et d'où sont bannies la violence, l'injustice, la tromperie, la tyrannie et la dictature; un monde d'amour et de fraternité où la lumière de Dieu illumine la Terre, le Dieu unique, Seigneur de l'univers et de tous les mondes. Nous espérons sincèrement que l'Organisation des Nations Unies se montrera à la hauteur des défis qui nous confrontent. M. Ganev peut compter sur la coopération de mon pays dans ses efforts pour promouvoir, renforcer et réaliser les principes et les objectifs que je viens d'évoquer. Le petit pays de Libye et son peuple pacifique souhaitent paix et amour à tous les peuples.

M. ALLEYNE (Dominique) (interprétation de l'anglais) : Ce m'est un honneur que de féliciter M. Ganev et son pays, la Bulgarie, à l'occasion de son élection aux importantes fonctions de Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Nous savons qu'il a les qualités et l'expérience nécessaires pour assumer la responsabilité de présider l'Assemblée et nous sommes par conséquent convaincus qu'il fera preuve d'autorité, de dignité et d'honneur. Je puis l'assurer de l'entière coopération de la délégation du Commonwealth de la Dominique dans l'exercice de ses fonctions.

C'est aussi avec un vif plaisir que je félicite M. Boutros-Ghali de son élection en tant que sixième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

M. Alleyne (Dominique)

L'élection de M. Boutros Boutros-Ghali est une contribution de l'Egypte, de l'Afrique et du tiers monde en général au maintien de la paix mondiale, à la justice et aux droits fondamentaux de l'homme. Ses qualités intellectuelles, son intégrité, son sens de l'engagement et sa grande expérience des affaires internationales sont des qualités qui, je n'en doute pas, lui permettront de s'acquitter avec succès de sa tâche. J'assure M. Boutros-Ghali du ferme soutien du Gouvernement et du peuple du Commonwealth de la Dominique tout au long de son mandat de Secrétaire général.

Qu'il me soit permis de faire officiellement mes adieux à l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Javier Pérez de Cuéllar, qui, pendant 10 ans, a rendu d'éminents services à cette instance internationale. Son vif intérêt pour le bien-être de l'humanité et en particulier les efforts qu'ils a déployés en faveur du maintien de la paix mondiale ne tomberont pas dans l'oubli. Je suis fermement convaincu que son successeur poursuivra l'examen des questions dont M. Pérez de Cuéllar espère qu'elles constitueront la principale préoccupation de l'Organisation des Nations Unies dans les années à venir : maintien de la paix et de la sécurité internationales, justice, universalisation des droits de l'homme et réduction de l'écart entre nations riches et nations pauvres de la communauté mondiale.

Nous croyons que les Nations Unies doivent être une instance vraiment internationale, à composition universelle. Toutefois, nous refusons la pratique de la succession automatique. Nous insistons sur le fait que les nouveaux Etats qui veulent être admis à l'Organisation doivent avoir les qualités requises. Les pays qui veulent être admis à cette organisation mondiale doivent être attachés à la paix et doivent accepter les obligations découlant de la Charte des Nations Unies : des pays qui, de l'avis de l'Organisation, sont capables et souhaitent s'acquitter de leurs obligations.

Dans ce contexte, nous appuyons avec enthousiasme la décision d'exclure pour le moment la Serbie et le Monténégro des Nations Unies, et nous saluons les nouveaux membres de l'ex-Yougoslavie et de l'ancienne Union soviétique. Par ailleurs, la Serbie et le Monténégro, en commettant des actes de barbarie et en violant de façon flagrante les droits de l'homme par le recours à la pratique du "nettoyage ethnique", n'ont pas respecté les obligations et les principes de cette instance mondiale.

M. Alleyne (Dominique)

Le Commonwealth de la Dominique s'associe à la communauté mondiale pour condamner les actes de violence et d'agression perpétrés par la Serbie contre les populations de Bosnie-Herzégovine, et appelle à une action concertée et efficace pour venir en aide aux populations sans défense dans ces Etats.

Nous appuyons sans réserve les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, qui autorisent le recours à la force pour permettre l'acheminement d'une aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées de Bosnie-Herzégovine, et nous nous félicitons des initiatives prises par différents organismes des Nations Unies à cet égard. Il faut déployer davantage d'efforts pour arrêter l'agression serbe et mettre fin à la guerre civile qui fait actuellement rage dans l'ancienne république yougoslave. Le "nettoyage ethnique" et les violations du droit humanitaire international ne doivent pas être tolérés. Notre communauté des nations ne saurait rester indifférente au massacre de personnes innocentes.

Des tendances récentes ont fait apparaître un affaiblissement, voire un éclatement, du processus démocratique, ainsi que des violations massives des droits de l'homme non seulement en Europe orientale mais aussi en Afrique et dans les Amériques.

La guerre civile alliée à la sécheresse a entraîné la famine et la mort pour de trop nombreux Somalis; aussi nous exhortons les Nations Unies à ne ménager aucun effort pour soulager le sort des millions de personnes affamées de ce pays.

Le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique se félicite vivement de l'issue positive du référendum sur une réforme en Afrique du Sud. Cela semble confirmer la volonté du peuple sud-africain d'édifier rapidement une société plus juste au sein de laquelle chaque citoyen jouirait de son droit divin à la dignité et de celui de participer à part entière aux affaires de ce pays. En signe de soutien, et en réaction au vote positif lors du référendum, le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique s'est joint à d'autres nations du Commonwealth pour faciliter les contacts individuels en général.

Nous sommes cependant vivement préoccupés par la persistance du climat de violence et par l'impuissance du Gouvernement sud-africain à le contrôler, ce qui sape et entrave les progrès vers la démocratie et le Gouvernement par la majorité. Nous demandons une action concertée pour mettre fin à la violence

M. Alleyne (Dominique)

et pour qu'un dialogue constructif et ouvert s'instaure entre le régime de Pretoria et l'African National Congress d'Afrique du Sud en vue d'aboutir rapidement à un accord sur un gouvernement par la majorité.

La communauté internationale doit constamment surveiller la situation, et elle ne devrait lever les sanctions économiques contre le régime minoritaire d'Afrique du Sud que lorsque des progrès nets, significatifs et irréversibles auront été enregistrés vers la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu, reposant sur les principes d'égalité et de justice. Nous espérons que la violence prendra fin et escomptons des progrès pacifiques vers l'instauration d'un système vraiment équitable et démocratique.

La situation en Haïti nous préoccupe tout particulièrement dans les Amériques. La violence et l'interruption illégale du processus démocratique dans cette île soeur a engendré des violations continues des droits de l'homme, un accroissement de la pauvreté et des souffrances pour le peuple haïtien, une détérioration de l'économie et la fuite de milliers de personnes de leur patrie. La crise de réfugiés qui en a résulté nous préoccupe vivement.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a déployé de grands efforts pour restaurer le système démocratique en Haïti, mais malgré les résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'OEA et l'envoi d'un certain nombre de missions en Haïti, ainsi que d'autres initiatives, la situation n'a pas évolué. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres des Nations Unies d'appuyer la décision contenue dans les résolutions de l'OEA relatives à la restauration de la démocratie en Haïti et de participer à leur mise en oeuvre effective. Les infiltrations qui ont permis au gouvernement illégal de survivre, voire de consolider sa position en dépit de l'embargo, doivent cesser.

Dans sa déclaration devant l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1991, M. Boutros Boutros-Ghali a dit :

"S'il n'y a pas de développement sans démocratie, il faut rappeler qu'il n'y a pas de démocratie sans développement." (A/46/PV.59, p. 16).

La situation économique en Haïti est une question dont nous devons nous saisir. Pays considéré comme le plus pauvre de l'hémisphère occidental, Haïti continue de subir une détérioration de son économie. Les Membres des Nations Unies ne peuvent rester indifférents aux besoins urgents et

M. Alleyne (Dominique)

fondamentaux d'Haïti. Nos efforts concertés pour restaurer la démocratie doivent s'accompagner de plans visant une amélioration immédiate des conditions économiques et sociales de la population de cette nation des Caraïbes.

Dans ce contexte, la Dominique met en garde contre l'effondrement de l'industrie bananière à la Dominique et dans les îles du Vent, qui semble être la conséquence inévitable de l'imposition d'une tarification sur les bananes conformément à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, car cela pourrait avoir des incidences immédiates et dramatiques sur les conditions économiques et sociales des petits Etats insulaires en développement. Nous nous retrouverions non pas avec un Haïti mais avec trois ou quatre Haïti dans les Caraïbes. Un tel bouleversement pourrait facilement être évité sans que les principes fondamentaux du commerce mondial ne soient remis en cause. C'est d'une souplesse permanente dont nous avons besoin, fondée sur une reconnaissance des besoins particuliers déjà énoncés des petits pays insulaires en développement.

Qu'il me soit permis, dans le cadre de la discussion des violations des droits de l'homme, de citer la violation flagrante par l'Iraq de la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui exige que l'Iraq mette fin à la répression de ses citoyens et permette l'accès des organisations humanitaires internationales. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, il est de la responsabilité de l'Iraq de se conformer pleinement aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. La violation continue par l'Iraq de ces résolutions et la répression continue de sa population civile doivent être condamnées.

L'un des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies est le respect de la souveraineté de chaque Etat Membre. C'est dans cet esprit que nous jugeons inacceptable l'hypothèse selon laquelle un Etat souverain pourrait impunément commettre des actes criminels chez un autre Etat souverain sous le prétexte d'encourager l'application du droit. La souveraineté nationale n'est pas une valeur qui varie en fonction de la dimension et de la richesse des nations. La primauté du droit doit être respectée entre les Etats et en leur sein.

M. Alleyne (Dominique)

La recherche de la protection de l'environnement se poursuit énergiquement et les efforts des organisations internationales en ce domaine doivent être salués. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en juin dernier, est la preuve évidente, selon le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, que les nations comprennent la nature extrêmement fragile de la Terre et combien il est important de sauver notre planète. Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment aborder le problème de la dégradation de l'environnement de façon à protéger les intérêts tant des pays en développement que des nations industrialisées.

Le Sommet planète Terre a abouti à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, qui consiste en une série de principes devant inspirer le comportement économique et écologique des individus et des nations dans la recherche d'un développement global durable. Le programme Action 21 couvre tous les domaines touchant aux relations entre l'environnement et l'économie et traite de la protection de l'atmosphère et des océans; de la lutte contre le déboisement, la désertification et la sécheresse; du rôle des populations autochtones et des femmes dans la recherche d'un développement durable; de la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme; et - extrêmement important - des habitudes actuelles de production et de consommation dans les pays industrialisés, qui devraient réduire de façon significative leur contribution disproportionnée à la dégradation de l'environnement sur notre Terre.

Nous devons être conscients des difficultés que nous risquons de rencontrer dans nos efforts pour atteindre certains des objectifs du programme Action 21.

Les pays industrialisés ont réalisé la prospérité économique en faisant fi des répercussion destructrices qu'elle a pu avoir sur l'environnement. Les pays en développement, pour leur part, dans leur recherche visant à élever le niveau de vie de leurs populations, se sont lancés dernièrement dans un processus d'industrialisation s'inspirant du modèle des pays développés. Cette recherche, sans aucun doute, aura des retombées néfastes sur l'environnement.

En compensation des dommages qu'ils ont apportés à l'environnement et de l'injustice faite aux pays en développement, les pays industrialisés doivent reconnaître leur responsabilité et contribuer au progrès des pays en développement.

M. Alleyne (Dominique)

Le droit souverain d'un pays d'utiliser ses ressources naturelles pour son développement économique, tout en respectant l'environnement et en gardant à l'esprit les besoins des générations futures, doit être reconnu. Les petits pays, tout autant que les grands, ont le droit de défendre leurs intérêts nationaux, à l'abri des menaces de groupes d'intérêts particuliers.

Enfin, je voudrais rappeler que le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans la déclaration qu'il a faite lors de son entrée en fonctions, le 3 décembre 1991, s'était engagé, pour rationaliser les activités des Nations Unies, à "éliminer ce qui est superflu ou dépassé" (A/46/PV.59, p. 16). Si nous voulons avancer sur la voie qui mène à la paix mondiale, nous devons renforcer et non affaiblir la capacité des Nations Unies de fournir une assistance technique et matérielle aux pays en développement, afin de "réduire l'écart entre le Nord prospère et le Sud pauvre" (Ibid., p. 12). Ceci nous aidera également à réaliser l'"Agenda pour la justice" que l'ancien Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, avait identifié comme devant être la préoccupation dominante des Nations Unies dans les années à venir.

La restructuration des Nations Unies est une tâche extrêmement urgente. Nous vivons dans un monde en pleine effervescence où chaque jour impose de nouvelles tâches à l'Organisation. Les Nations Unies ont jusqu'à présent répondu à ces demandes en quelque sorte cas par cas, mais si l'on veut que l'Organisation puisse mieux répondre aux besoins des Etats Membres et fonctionner plus efficacement dans le cadre des dispositions de la Charte, il est indispensable d'entreprendre immédiatement une analyse exhaustive et de mettre en place de nouveaux mécanismes qui permettront de sauvegarder la paix du monde et de promouvoir les droits fondamentaux de l'homme.

Au cours de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, l'on a beaucoup discuté de la restructuration de l'Organisation. L'accent a été mis sur la rationalisation du Secrétariat et le renforcement de l'autorité du Secrétaire général. Il est maintenant nécessaire, à ce stade, d'étudier plus à fond la plan élaboré par 22 pays industrialisés et en développement et le rapport final du Projet nordique des Nations Unies. L'important est, de quelque façon que ce soit, de rendre l'Organisation plus efficace pour promouvoir la paix et le développement partout dans le monde. Faire moins signifierait tout simplement perpétuer le gaspillage de ressources limitées. De toute évidence, le monde ne peut continuer plus longtemps sur cette voie.



M. ADOUM (Tchad) : En prenant cet après-midi la parole à cette tribune, je voudrais avant tout adresser à M. Ganev mes chaleureuses félicitations pour son élection à l'unanimité à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Sa grande expérience constitue à n'en pas douter un gage précieux pour la communauté des Nations Unies en cette période tumultueuse du monde à la recherche de la paix, de la sécurité et du bien-être. Qu'il soit assuré du soutien ferme et de toute la coopération de la délégation tchadienne, que j'ai le privilège de diriger.

L'Ambassadeur Samir Shihabi, son prédécesseur, a forcé notre admiration par le tact et le doigté avec lesquels il a géré les graves questions intervenues durant son mandat. Nous lui exprimons toute notre considération pour sa précieuse contribution.

Pour sa part, en moins de 10 mois d'exercice de son mandat, notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, aura marqué de son empreinte notre organisation appelée à jouer un rôle grandissant dans la vie des peuples et des nations libres. Je voudrais lui formuler tous nos vœux pour des succès encore plus retentissants et lui exprimer notre soutien dans sa lourde charge. Nous sommes certains qu'il s'en acquittera avec tout le talent et la ténacité qui lui sont reconnus.

Il me plaît également de saluer ici très chaleureusement les nouveaux Membres de notre Organisation. Leur présence dans cette enceinte ne fait que renforcer le caractère universel des Nations Unies, dont l'ambition des pères fondateurs est de rassembler tous les peuples et d'écarter à jamais les fléaux que sont les guerres et autres conflits, mais aussi et surtout d'assurer le développement socio-économique et la fraternité entre les hommes.

Lors de la dernière session, la délégation tchadienne faisait part des changements intervenus sur la scène politique tchadienne. Nous annonçons alors la promulgation de l'Ordonnance sur les conditions de création et de fonctionnement des partis politiques dans le cadre de la démocratie pluraliste ainsi que de la tenue d'une conférence nationale souveraine en mai 1992. Il va sans dire qu'une rencontre aussi importante et cruciale pour l'avenir du pays doit être préparée avec minutie et rigueur pour aboutir à des résultats optimaux. Cette conférence n'a pu avoir lieu comme prévu, car la commission chargée de la préparer n'a pu déposer ses conclusions à temps.

M. Adoun (Tchad)

Aujourd'hui, je suis en mesure de confirmer, du haut de cette tribune, que la conférence nationale souveraine au Tchad aura bel et bien lieu au plus tard au premier trimestre de l'année 1993. Il s'agit d'un engagement solennellement pris et maintes fois réaffirmé. De même, je réitère ici que le processus démocratique en cours dans mon pays est irréversible.

M. Adoum (Tchad)

En attendant cette importante échéance et dans le souci d'associer le plus grand nombre de ses concitoyens dans la gestion quotidienne de l'Etat, le Président Idriss Deby, après de larges consultations, a décidé de modifier la Charte nationale qui régit le Tchad depuis le 4 mars 1991. Sur cette base, M. Joseph Yodoyman, personnalité de l'opposition, a été nommé Premier Ministre, chef de gouvernement. Le nouveau Gouvernement, qui est un gouvernement d'ouverture, comprend aussi bien des représentants des partis de l'opposition que ceux de la société civile.

Ce gouvernement d'ouverture s'est fixé pour objectif de poursuivre la mise en oeuvre du plan d'orientation présenté aux bailleurs de fonds du Tchad, en juin 1990 à Genève, "en mettant l'accent sur le désengagement de l'Etat, la privatisation, la libéralisation de l'économie et le développement sectoriel", en donnant la primauté à la compétence et à l'expérience dans l'administration et en maintenant le dialogue avec les partenaires sociaux.

Le Tchad, comme beaucoup d'autres pays du continent, fait face à une crise économique et financière sans précédent. Aussi, pour juguler cette crise, le Gouvernement a arrêté un train de mesures tendant à assainir les finances publiques. Il en est ainsi de l'augmentation de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, de la diminution de 50 % de toutes les indemnités des membres du Gouvernement et assimilés, de l'abattement de traitements indiciaires de 10 % à 20 %, de la diminution des traitements forfaitaires de 20 %, de la réduction des effectifs de la fonction publique de 10 %, de la diminution du train de vie de l'Etat.

Ces mesures, qui touchent tant les travailleurs du secteur public que ceux du secteur privé, ont rencontré la vive opposition des syndicats et ont entraîné des journées de grève aux mois de mai, juin, juillet et août 1992.

Malgré le caractère légitime de ces grèves, le Gouvernement n'a eu d'autre choix que de maintenir ces mesures, dont le caractère incontournable a été maintes fois souligné, eu égard à la modicité des ressources nationales. Pour permettre à ces mesures de produire leurs effets, le Gouvernement négocie actuellement, avec les partenaires sociaux, une trêve sociale pour le reste de l'année.

Le peuple tchadien, les fonctionnaires et agents des secteurs publics et privés, ont donc l'obligation morale d'endurer ces sacrifices pour envisager l'avenir avec beaucoup plus de sérénité et d'espoir.

M. Adoum (Tchad)

Toujours dans l'optique de réduire les dépenses et de rechercher un équilibre, le Gouvernement poursuit son programme de restructuration de l'armée. A cet égard, un protocole d'accord a été signé avec la France, devant permettre la réduction des effectifs pléthoriques de l'armée de 50 000 à 25 000 hommes et l'intégration de toutes les forces en vue d'en faire une armée véritablement nationale. C'est dire que le Gouvernement français nous apporte un appui technique et financier dans cette oeuvre gigantesque.

Parallèlement à cette démarche, mon pays ne perd pas de vue les questions de sécurité au niveau régional en prenant part aux réunions de concertations sous-régionales en la matière.

A l'initiative des 10 Etats membres de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus, le 6 décembre 1991, la résolution 4637 B, intitulée "Mesures de confiance à l'échelon régional". Le 28 mai 1992, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément à cette résolution, a annoncé la création du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Le Comité est chargé de développer les mesures de confiance et de promouvoir la limitation des armements et le développement dans la sous-région de l'Afrique centrale. Du 27 au 30 juillet 1992, le Comité a tenu à Yaoundé, au Cameroun, sa réunion d'organisation au niveau ministériel, avec l'assistance du Bureau des affaires de désarmement du Département des affaires politiques des Nations Unies. Dans son rapport final sanctionnant cette réunion, le Comité a arrêté, entre autres mesures, dans le cadre de la construction de la paix, une assistance à la restructuration des armées et à la reconversion des militaires. Nous fondons d'immenses espoirs sur les résultats de cette réunion et pensons bénéficier, le moment venu, de cette assistance en vue de la réorganisation complète de notre armée.

Aux moments les plus critiques de son histoire, le Tchad a toujours bénéficié du concours précieux de la communauté internationale, ce pourquoi le peuple tchadien et son gouvernement sont reconnaissants à cette dernière. Aujourd'hui encore, nous lançons un appel pressant à tous nos partenaires pour nous aider à réaliser les programmes d'assainissement en cours et à relancer l'activité économique dans notre pays.

M. Adoum (Tchad)

Ces programmes ont été arrêtés dans un contexte politique pas toujours favorable au processus de démocratisation initié. En effet, il y a eu çà et là des foyers de résistance au changement, qui se sont traduits par des cas de rébellion qui ont pu être jugulés grâce à la politique de la main tendue et du dialogue prônée par le Gouvernement. C'est ainsi que plusieurs accords de paix ont été signés avec les mouvements de rébellion, et ce grâce au concours des pays amis auxquels il convient de rendre ici un vibrant hommage.

Autant nous nous étions réjouis de la fin de la guerre froide qui a permis l'amorce d'un dialogue fructueux au sein du Conseil de sécurité, autant nous nous inquiétons du regain de certains problèmes tels l'injustice, l'ultranationalisme, le racisme, l'intégrisme religieux, tous sources potentielles de conflits.

Ma délégation voudrait rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son rapport intitulé "Agenda pour la paix", qui nous fournit de précieuses orientations vers un monde plus sûr parce que plus pacifique et plus juste.

Les sujets de préoccupation, disais-je, sont nombreux. Ainsi, en Europe, région jusqu'ici à l'abri de certains soubresauts violents, nous assistons, impuissants, à une situation qui défie la conscience du monde. L'éclatement de l'ancienne Yougoslavie aurait pu permettre l'établissement de relations autres que la guerre, surtout que ce pays a connu une naissance douloureuse. C'est pourquoi nous dénonçons des pratiques telles que l'épuration ethnique, notion que nous croyons à jamais révolue dans le langage des nations modernes. Que ce soit dans les Etats issus de l'ancienne Yougoslavie ou ailleurs, le Tchad estime que nos comportements devraient être guidés par les principes sacro-saints contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et tous les autres instruments qui s'y rattachent.

Ma délégation se félicite par contre de l'évolution de la situation au Cambodge et exprime l'espoir que la plus grande opération entreprise par les Nations Unies sera menée à son terme, terme autant souhaité par la communauté internationale que par le peuple cambodgien qui n'a que trop souffert.

S'agissant de la situation au Moyen-Orient et en Palestine, ma délégation observe que le processus initié à Madrid l'année dernière s'est poursuivi dans la voie de la recherche d'une solution durable à la crise israélo-arabe. Les résultats de la réunion de Washington ont été en deçà des espérances.

M. Adoum (Tchad)

Toutefois, nous estimons qu'une dynamique s'est créée mais qu'elle ne pourrait aboutir que si l'on applique de bonne foi les résolutions pertinentes des Nations Unies, faisant ainsi preuve d'une nette détermination pour un rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde.

Si, en Afrique, la fin de la confrontation entre les deux blocs a entraîné quelques embellies, avec la logique de paix en Angola et au Mozambique, si la démocratisation a connu de grandes avancées, la paix et l'harmonie n'ont malheureusement pas acquis le droit de cité dans maintes parties du continent.

M. Adoum (Tchad)

Ainsi, en Afrique du Sud, malgré les initiatives positives du gouvernement minoritaire, nous déplorons et condamnons les manoeuvres souterraines visant à dresser les peuples les uns contre les autres afin de justifier le maintien d'un système d'un autre âge. La communauté internationale devra exercer des pressions soutenues afin que ces vestiges du racisme primaire cèdent la place à une société sud-africaine démocratique, multiraciale et égalitaire.

Mon pays déplore aussi l'émiettement de la nation somalienne du fait de l'appétit pour le pouvoir de quelques seigneurs de guerre. Nous pensons qu'il est temps d'arrêter cet abominable carnage dont les victimes sont encore et toujours les mêmes, à savoir les enfants et les femmes.

Nous appuyons fermement les initiatives en cours de l'OUA, de l'OCI et de l'ONU et exhortons les chefs des factions à s'asseoir autour d'une table de négociation afin de mettre fin au drame du peuple somalien.

Le Libéria, qui symbolise la liberté de l'homme noir, s'est enfoncé depuis deux ans dans une guerre qui ne cesse de prélever son lourd tribut en vies humaines et en détérioration d'infrastructures économiques. Nous en appelons au sens de responsabilité des principaux responsables de ce pays afin qu'ils entendent la voix de la raison.

Les guerres civiles constituent, en cette dernière décennie du XXe siècle, un grave défi aux voeux chaque année exprimés de paix et de sécurité. Le Tchad, qui a connu dans un passé récent des conflits internes, n'entend nullement donner des leçons. Il pense toutefois qu'un engagement sincère dans la voie du désarmement ou un contrôle rigoureux du transfert des armes classiques, qui malheureusement inondent les zones de tension ou de conflits ouverts, s'impose.

Ma délégation voudrait se féliciter de l'ouverture d'un registre sur les transferts des armes auprès du Secrétaire général. Toutefois, elle ne se fait pas d'illusion, tant que les ventes clandestines d'armes constitueront une source de revenus pour certains fournisseurs et des moyens de conquête de pouvoir pour les multiples bénéficiaires.

Si tout le monde s'accorde aujourd'hui à noter avec un certain optimisme qu'un véritable ferment de changement et de progrès est à l'oeuvre dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, la situation économique

M. Adoum (Tchad)

de nombreux pays en développement en Afrique, en Amérique latine et en Asie demeure préoccupante malgré quelques progrès enregistrés. Dans toute leur froideur, les statistiques du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies nous interpellent. La situation économique des pays en développement appelle des solutions urgentes.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali devant la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

"La crise économique qui résulte de la faiblesse des investissements et du retard de la croissance met en péril les institutions démocratiques encore fragiles de ces pays, menaçant ainsi leur stabilité nationale et leur devenir politique. Les zones de pauvreté, qui loin de se résorber ne font que s'étendre, constituent des foyers potentiels de violence et de confrontation. La preuve a déjà été faite qu'elles risquent de s'embraser dans des conflits armés, ethniques, tribaux, nationaux, etc.

Aussi l'impératif d'un développement durable est-il un facteur essentiel de l'instauration de la paix et de la stabilité dans le monde, qui est incontestablement l'intérêt mutuel de tous les membres de la communauté internationale, qu'ils soient développés ou en développement."

Ma délégation souscrit à cette analyse et lance un appel pressant à la communauté internationale, afin que les différents instruments jusqu'ici adoptés soient mis en oeuvre sans retard, notamment la Déclaration sur la coopération économique internationale, et plus particulièrement la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement.

S'il est une question qui concerne tous les membres de la communauté internationale, c'est bien le défi de l'environnement. Mon pays, qui se situe en zone sahélienne et qui assiste chaque jour à la dégradation de son environnement, accorde un intérêt tout particulier à cette question à l'échelle nationale et régionale. En tout état de cause, l'universalité de la question fait que sa solution ne peut être abordée que dans le cadre d'une coopération internationale fondée sur l'interdépendance et la solidarité. Tout en nous félicitant de la tenue de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, nous pensons que les résultats de



M. Adoum (Tchad)

celle-ci ne mettront pas un terme aux menaces multiformes identifiées si un contenu concret n'est pas donné au concept du développement durable.

Les droits de l'homme ont occupé, ces dernières années, une place prépondérante dans la vie des nations. De nouvelles notions au contenu encore imprécis ont fait leur apparition. Cependant, le pluralisme politique seul ne peut pas être la solution aux problèmes de plus de la moitié de l'humanité. C'est pourquoi nous espérons que lors de la conférence de 1993, toutes les questions touchant aux droits de l'homme seront abordées.

Les Nations Unies ont retrouvé une nouvelle jeunesse, fruit de la fin de l'ère de confrontation entre les superpuissances. L'Organisation a enregistré des succès éclatants dans des domaines aussi divers que la décolonisation ou le maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'entremise des casques bleus disséminés de par le monde, et ce, en dépit des difficultés rencontrées dans la concrétisation des idéaux contenus dans la Charte.

Parmi ceux-ci s'inscrit la nécessaire solidarité entre les peuples. Celle-ci ne peut être réalisée qu'en prenant en considération les besoins élémentaires des plus démunis. En cette veille du XXI<sup>e</sup> siècle, les hommes devront montrer qu'après avoir évité l'holocauste nucléaire, ils peuvent construire la paix universelle par le développement.

M. MESFIN (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation éthiopienne et en mon nom propre, je voudrais adresser, à M. Ganev mes très sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que sous sa direction éclairée, la présente session de l'Assemblée générale connaîtra de grands succès. A ce titre, je voudrais l'assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions.

Je voudrais aussi exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, M. Samir Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, pour la façon compétente dont il a présidé la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. De même, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Boutros Boutros-Ghali, notre Secrétaire général, pour les efforts vigoureux qu'il a déployés dans l'accomplissement du mandat que lui a confié la communauté internationale. Nous sommes convaincus que sous sa direction éclairée, l'importance et la crédibilité des Nations Unies seront encore renforcées. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises.

M. Mesfin (Ethiopie)

Ma délégation est également heureuse de souhaiter une cordiale bienvenue à tous les nouveaux Membres des Nations Unies qui se sont joints à notre famille ces 12 derniers mois.

La fin de la guerre froide, qui a marqué un tournant important dans l'histoire, a été suivie d'autres changements favorables dans le climat politique international. Cependant, nous sommes préoccupés par les conflits qui font toujours rage dans de nombreuses parties du monde. Le dégel dans les relations entre l'Est et l'Ouest n'a pas nécessairement conduit à une paix intégrale, sans souffrances ni épreuves pour les êtres humains.

A cet égard, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur la tragédie qui se déroule en Somalie, qui défie l'imagination, nous choque et heurte nos sensibilités. Ces deux dernières années, la situation dans le pays s'est détériorée au point que l'Etat a cessé d'exister. L'ordre public, la paix, la stabilité et les infrastructures de base indispensables à la vie d'une société en évolution sont pratiquement inexistantes. Tout a été détruit par des actes de guerre intestine, qui ont provoqué des pertes matérielles et des souffrances humaines qui y sont liées d'une ampleur qui fait du cas somali l'une des pires crises humanitaires de mémoire d'homme.

Il est déplorable que la Somalie doive agoniser sous les coups de ses propres fils. Près de la moitié de la population totale du pays a été dispersée par la guerre et la famine. Une multitude d'enfants et de personnes âgées meurent chaque jour tandis que des milliers ont déjà péri. Le peuple somali a dû abandonner ses foyers et fuir vers les pays voisins et d'autres pays.

Compte tenu de la situation en Somalie aujourd'hui, on est en droit de se demander pourquoi les diverses factions font subir tout cela à leur propre pays et à leur propre peuple. Pourquoi cette destruction inhumaine par soif de pouvoir politique sur un pays qui se désintègre? Comment peut-on expliquer ce qui est fait au peuple somali, car cela dépasse toute justification ou motif politique concevable quand nous voyons des femmes, des enfants et des personnes âgées tués sans discrimination simplement parce qu'ils appartiennent à tel clan ou à tel sous-clan?

Ce cauchemar doit prendre immédiatement fin. Le peuple éthiopien peut dire, d'après sa propre histoire de 30 ans de conflit, que la guerre et le recours à la force brutale et à la destruction insensée ne peuvent d'aucune

M. Mesfin (Ethiopie)

manière fournir une solution aux problèmes politiques d'un pays. Nous pensons que l'effusion de sang en Somalie ces deux dernières années devrait suffire pour montrer aux diverses factions que le conflit ne peut conduire qu'à plus de catastrophe. L'histoire confirme sans le moindre doute que le recours à la force ou à la guerre n'a jamais abouti à des résultats durables dans la conduite des affaires humaines. Nous sommes fermement convaincus que les protagonistes de la crise actuelle en Somalie doivent avoir pour priorité absolue le bien-être et l'intérêt du pays et du peuple qu'ils prétendent représenter.

Les voisins de la Somalie, les pays de la corne de l'Afrique, il convient de le souligner, n'ont épargné aucun effort pour aboutir à une solution pacifique du conflit tragique.

Nous rappellerons qu'un sommet sur l'aide humanitaire a réuni les chefs des Etats de la corne de l'Afrique à Addis-Abeba, en Ethiopie, en avril 1992. Il visait principalement à examiner la grave crise humanitaire dans la sous-région et à collaborer avec les organisations régionales et les Nations Unies pour sauver des vies et réunir finalement les factions belligérantes en vue de trouver une solution au conflit fratricide. A la fin du sommet, une Déclaration, un Cadre de coopération et un Programme d'action ont été publiés. Le sommet a été suivi par une Conférence de la corne de l'Afrique consacrée aux questions humanitaires qui a permis de formuler les modalités de mise en oeuvre efficace de la Déclaration du sommet. Une résolution sur la situation en Somalie a ensuite été adoptée qui, notamment, prévoit un cessez-le-feu entre les factions en guerre, la tenue immédiate de pourparlers de paix conduisant à la réconciliation nationale et un règlement politique durable dans le pays et l'acheminement sans entrave de l'assistance humanitaire aux personnes dans le besoin. Plus important encore, le sommet a décidé de mettre en place un comité permanent de haut niveau de la corne de l'Afrique sur la Somalie afin de coordonner les efforts en cours pour trouver une solution pacifique au conflit.

Dans l'exécution de son mandat, le Comité a convoqué une réunion de toutes les parties sur la Somalie à Bahr-Dar, en Ethiopie, en mai 1992. A cette réunion un accord a été conclu en vue d'une distribution efficace de l'assistance humanitaire et la convocation d'une conférence de réconciliation

M. Mesfin (Ethiopie)

nationale. Au titre du suivi de l'application de ces deux accords, le Président et les autres membres du Comité se sont rendus en Somalie à deux reprises, en mai et août 1992, et ont eu des entretiens avec les dirigeants de diverses organisations politiques. Les résultats de la mission ont été d'une manière générale satisfaisants compte tenu des circonstances. Le Comité est toujours activement saisi de la crise en Somalie sous tous ses aspects.

L'effort des pays de la corne de l'Afrique est une manifestation concrète du principe selon lequel les conflits régionaux devraient, dans la mesure du possible, être réglés par les pays de la région concernée. Certes la situation en Somalie a longtemps été ignorée ou reléguée à l'arrière-plan, mais il est encourageant de constater que l'ONU et les gouvernements donateurs lui accordent à juste titre l'attention nécessaire. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour acheminer l'assistance humanitaire aux nécessiteux, en leur accordant une priorité des plus élevées.

Les efforts en cours déployés par les Gouvernements de la corne de l'Afrique, l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine et d'autres instances, pour aboutir à une paix durable en Somalie devraient désormais être poursuivis de façon coordonnée. Nous devons tous parler d'une seule voix aux parties au conflit. Le message qu'ils reçoivent doit être univoque, à savoir qu'ils ne peuvent pas continuer de mépriser de façon flagrante les intérêts et le bien-être du peuple somali, que l'existence de la Somalie en tant que nation doit, d'abord et avant tout, se voir reconnaître l'importance primordiale qui est la sienne, qu'ils ne réussiront nullement à atteindre leurs objectifs par la guerre et qu'ils doivent être prêts à réconcilier leurs divergences par des moyens pacifiques.

A cet égard, il est triste de constater que certains milieux sapent la recherche d'une solution pacifique de la crise en fournissant des armes aux factions en guerre au lieu d'une assistance humanitaire au peuple qui souffre en Somalie, déversent des déchets industriels toxiques sur le territoire somali au lieu de fournir des médicaments pour soigner les malades et les blessés, et pillent les ressources animales et marines de la Somalie au lieu de prêter l'assistance humanitaire si nécessaire. Nous lançons un appel à tous ces milieux pour qu'ils s'abstiennent de chercher à polariser la région de la corne de l'Afrique et joignent leurs efforts aux nôtres pour rétablir une paix et une stabilité durables en Somalie.

M. Mesfin (Ethiopie)

J'aborderai maintenant une autre question qui nous préoccupe tous. Nous avons suivi de près les événements positifs survenus en Afrique du Sud. Cependant, nous entretenons toujours de sérieux doutes quant aux perspectives de transformation pacifique de ce pays, car le système d'apartheid est toujours en place. Nous appuyons fermement les décisions et positions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'ONU - décisions et positions qui ont été mises en relief à plusieurs reprises au cours des années - ainsi que la position de principe des forces démocratiques d'Afrique du Sud qui désirent mettre fin au système d'apartheid une fois pour toutes et d'amorcer un processus irréversible de changement vers un ordre politique multiracial et démocratique dans ce pays.

Les efforts faits actuellement pour créer les conditions indispensables au succès de négociations pacifiques devraient être encouragés. A cet égard, l'accord récent intervenu entre l'African National Congress (ANC) et le Gouvernement sur la reprise des négociations est un événement positif, tout comme l'est la libération de prisonniers politiques. Nous attendons avec intérêt le début des pourparlers entre toutes les forces démocratiques d'Afrique du Sud et le Gouvernement, dont l'objectif est d'établir un gouvernement intérimaire qui superviserait la préparation d'un ordre constitutionnel pour une Afrique du Sud multiraciale et démocratique.

De même, la situation tragique dans l'ancienne Yougoslavie, en particulier en Bosnie-Herzégovine, nous inquiète profondément. Cette crise, qui échappe rapidement à tout contrôle, est une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. L'effusion de sang qui s'y poursuit devrait être arrêtée et une solution politique, acceptable par toutes les parties, devrait être trouvée au plus vite. A cet égard, nous espérons que la conférence qui se tient présentement à Genève sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté européenne donnera des résultats concrets.

Nous suivons également le processus de paix en cours au Moyen-Orient. En dépit des efforts répétés de la communauté internationale pour instaurer la paix, la situation au Moyen-Orient reste incertaine. Néanmoins, les chances de paix dans cette région sont meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'ont été pendant longtemps. Nous espérons par conséquent que la question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient, sera finalement réglée

M. Mesfin (Ethiopie)

conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies pour que puisse être obtenu dans l'ensemble de la région un règlement juste, durable et complet.

Nous nous félicitons du résultat des travaux accomplis par la Conférence du désarmement dans le domaine des armes chimiques. Le projet de traité interdisant la production, l'utilisation, le transfert et l'accumulation d'armes chimiques est un pas important dans l'effort mondial qui est fait pour éliminer les armes de destruction massive. Nous sommes particulièrement satisfaits du succès remporté après 25 ans environ d'efforts dans le processus de désarmement et de la contribution de l'Ethiopie en tant que membre de la Conférence du désarmement. Etant donné les tendances actuelles vers la démocratie et le respect des droits de l'homme, il est essentiel que les négociations sur le désarmement englobent les armes classiques. Il faut souligner que le "dividende de paix" découlant des efforts de désarmement devrait être canalisé vers la lutte contre les problèmes de la pauvreté, de la maladie et du sous-développement dans les pays en développement.

Il va sans dire que les occasions qui nous ont été offertes ces dernières années de parvenir à un ordre international plus juste et plus stable ne pourront porter fruit que si l'on redouble parallèlement d'efforts pour amener un changement positif dans les relations économiques internationales. A cet égard, on attend beaucoup plus de la part des Nations Unies. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio, au Brésil, plus tôt cette année, a démontré la grande importance qu'attache la communauté internationale aux questions urgentes de l'environnement et du développement.

La protection de l'environnement et le développement économique sont liés à l'avenir de l'humanité et concernent tous les pays. Par conséquent, nos activités collectives et individuelles de planification stratégique devraient viser à régler ces deux problèmes mondiaux qui nécessitent une coopération internationale efficace et une consultation réciproque. La Déclaration de Rio et le programme Action 21, ainsi que les deux Conventions, sur le changement climatique et sur la biodiversité, respectivement, jettent des bases solides pour l'amélioration de la coopération internationale dans ce domaine.

M. Mesfin (Ethiopie)

Cependant, il faut encore concentrer notre attention sur les problèmes de la pollution de l'environnement et de la dégradation écologique ainsi que de la désertification.

Nous voudrions partager certaines réflexions fondamentales sur la promotion et le renforcement de la démocratie et des institutions démocratiques dans le contexte des relations internationales actuelles. Si la démocratie a certaines caractéristiques universelles, il est également vrai qu'elle en a certaines autres qui sont particulières à la situation socio-politique de certains pays. En fait, il ne peut y avoir de recette standard pour l'instauration de la démocratie qui s'applique indistinctement à toutes les sociétés et à toutes les situations. Le reconnaître devrait permettre de prévenir toute tentative de prescrire des modalités et des processus uniformes pour l'instauration de la démocratie et d'institutions démocratiques dans différents pays.

Il faut que ceux qui se proclament du côté de la démocratie aident les peuples qui viennent de commencer à se démocratiser dans leur volonté de consolider ce processus, et non se contenter de critiquer de l'extérieur. Si les forces qui prônent le renforcement de la démocratie ne nous aident pas dans la lutte implacable que nous menons pour démocratiser notre pays, et se contentent de nous regarder de loin, tout ralentissement ou tout échec de ce processus de démocratisation sera attribuable, du moins partiellement, à leur manque de coopération.

Il va sans dire que la démocratie sans la paix et la stabilité, tant intérieure qu'inter-Etats, est impensable. Donc, l'appui des forces de la démocratie au processus intérieur de démocratisation serait un pas en avant important dans le règlement des conflits intérieurs. Les conflits entre Etats peuvent être réglés par la démocratisation des relations inter-Etats et par le strict respect des normes du droit international sur les relations inter-Etats. Même si les parties à un différend inter-Etats sont essentiellement responsables du règlement pacifique de leurs problèmes, l'ONU et la communauté internationale peuvent - et doivent - jouer un rôle important en encourageant le règlement pacifique des conflits. En dernier recours, après avoir épuisé tous les autres moyens de régler les conflits, des sanctions devraient être imposées à la partie récalcitrante qui transgresse les normes élémentaires des relations inter-Etats.

M. Mesfin (Ethiopie)

Il est évident que la démocratie ne peut être maintenue et soutenue pour devenir une institution solide dans des pays caractérisés par les difficultés économiques et la pénurie. Il est par conséquent nécessaire de démocratiser l'ordre économique international avec la même énergie que nous déployons pour démocratiser l'ordre politique international pour arriver à renforcer la démocratie et les institutions démocratiques.



M. Mesfin (Ethiopie)

A cette fin, les pays en développement, dans leur ensemble, devraient recevoir une assistance pour se tirer du borbier de la pauvreté et du sous-développement. Faute de quoi, les pays développés ne feront qu'exacerber les tensions et les conflits internationaux sous une forme différente, ce qui aurait un effet néfaste sur tous nos efforts en faveur d'une paix et d'un développement socio-économique durables. Afin de parer à cette éventualité, les Nations Unies et la communauté internationale ne devraient pas se contenter de faire l'éloge de la démocratie et du développement mais devraient fournir une aide économique véritable aux pays en développement. Ce n'est qu'ainsi que la paix et le développement pourront être garantis.

Qu'il me soit permis à ce stade de dire quelques mots sur les faits nouveaux intervenus en Ethiopie depuis l'instauration du Gouvernement intérimaire, il y a un peu plus d'un an.

La chute du régime militaire d'oppression, en mai 1991, la prise du pouvoir par les forces démocratiques et l'approbation de la Charte provisoire ont marqué un nouveau chapitre dans l'histoire de notre pays, dans lequel la liberté, l'égalité de droits et l'autodétermination de tous les peuples sont les principes directeurs de la vie politique, économique et sociale.

Au cours de cette courte période, tout en nous efforçant de garantir une paix et une stabilité durables après 30 années d'une guerre civile sanglante, nous avons réussi à poser les jalons d'un nouvel ordre politique dans un pays où les mécanismes politiques et institutionnels démocratiques étaient pratiquement inconnus.

La Charte provisoire a jeté les bases de l'instauration d'un gouvernement largement représentatif de toute une gamme d'opinions politiques, d'intérêts régionaux et d'aspirations nationales. Le Conseil des Représentants, qui est l'autorité législative suprême, est constitué de dizaines d'organisations politiques et sociales. En outre, afin de préparer la voie à l'application du droit à l'autodétermination de tous les peuples d'Ethiopie, tel qu'il est consacré dans la Charte provisoire, nous avons pris une première mesure importante en organisant avec succès les premières élections locales et régionales démocratiques de l'histoire du pays, en présence d'observateurs internationaux. Un gouvernement, dont les objectifs sont la consolidation de la paix, la stabilité, la démocratie, la reconstruction et le développement, est maintenant fermement installé dans le pays.

M. Mesfin (Ethiopie)

La protection des droits de l'homme est prioritaire pour le Gouvernement intérimaire. Pour la première fois, les droits de l'homme et les libertés fondamentales internationalement reconnus sont pleinement garantis en Ethiopie. Le Gouvernement intérimaire s'est totalement engagé à respecter et à protéger les droits des individus et des peuples fondés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans ce but, nous avons entamé un processus qui doit permettre à l'Ethiopie d'accéder aux divers Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Le Gouvernement intérimaire en Ethiopie a été créé dans la situation héritée de l'ancienne dictature absolue du pays. C'était une situation où le gouvernement n'était ni responsable ni tenu de rendre compte de ses actes, où les traditions et les institutions démocratiques étaient inexistantes et où l'infrastructure du pays avait été ravagée par une guerre interminable et par une sécheresse et une famine endémiques.

Bien que l'absence d'une tradition politique pluraliste et d'un mécanisme institutionnel - outre le fait que l'Ethiopie sortait à peine d'une longue période d'une guerre civile intense - ait eu un effet important sur la démocratisation, en général le processus de démocratisation, de décentralisation et de remise du pouvoir en Ethiopie est en bonne voie. Cela ne veut cependant pas dire que la transition de la guerre à la paix et de la dictature à la démocratie se fasse sans heurt. En effet, nous avons choisi dans un premier temps d'essayer de fixer les préalables nécessaires à l'instauration d'une démocratie à part entière. Nous avons fait d'importants progrès dans tous ces domaines au cours de l'année écoulée de la période transitoire. Dans le cadre du processus de démocratisation en cours dans notre pays, le Conseil des Représentants a proclamé la création d'une Commission de rédaction de la Constitution, qui doit s'atteler à sa tâche importante dès que les questions d'organisation auront été réglées.

La leçon que nous avons tirée de la première année du Gouvernement intérimaire est que l'instauration de la démocratie, d'institutions démocratiques fiables et d'une tradition démocratique dans un pays comme l'Ethiopie - qui fait partie des pays les moins avancés -, avec une économie ravagée par la guerre et les catastrophes naturelles, est une entreprise extrêmement ardue. Quelle que soit la détermination ou l'énergie avec

M. Mesfin (Ethiopie)

laquelle on s'efforce d'atteindre cet objectif, le processus n'en reste pas moins extrêmement lent et rempli de difficultés et de complications. Ce n'est pas le désespoir qui parle, mais la conscience d'une réalité concrète, nécessaire première étape de toute entreprise fructueuse.

Nullement intimidé par la situation interne défavorable rencontrée au départ, le Gouvernement intérimaire a pris des mesures décisives et audacieuses pour jeter les bases de la transformation socio-économique et de la démocratisation du pays. Aussi, la mise en place d'institutions démocratiques, la réalisation d'importantes réformes économiques, l'institution de droits de l'homme et de libertés fondamentales inconnus jusqu'alors en Ethiopie - tels que la liberté de réunion et d'association, la liberté d'expression sans la moindre censure, l'encouragement à la formation de nombreuses organisations politiques, qui exercent maintenant leurs droits démocratiques sans entrave : ce ne sont là que les réalisations les plus marquantes du Gouvernement intérimaire au cours d'une brève période d'un an. Le résultat est que nous pouvons affirmer en toute confiance qu'une nouvelle tradition démocratique et de nouvelles institutions démocratiques commencent à voir le jour dans notre pays.

L'unité de l'Ethiopie est également garantie dans la reconnaissance et l'acceptation constantes de la diversité. Ici encore, des mesures audacieuses, et uniques à bien des égards, sont prises pour résoudre les problèmes intérieurs du pays. Et même si des problèmes persistent, les efforts menés au plan interne pour les régler portent déjà des fruits.

La question de l'Erythrée a également pu être réglée grâce à la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple érythréen. Un référendum doit avoir lieu au début de l'année prochaine en présence d'observateurs internationaux, y compris ceux des Nations Unies, afin de décider définitivement du statut futur de l'Erythrée.

La décision de régler la question de l'Erythrée au moyen d'un référendum a été approuvée sans réserve par le Gouvernement intérimaire de l'Ethiopie et le Gouvernement provisoire de l'Erythrée. Tous deux ont également déclaré en termes catégoriques qu'ils acceptent les résultats du référendum. En fait, la décision nous appartient et n'appartient qu'à nous, et non pas à une quelconque force extérieure. Nous sommes convaincus qu'une fois que le peuple

M. Mesfin (Ethiopie)

érythréen aura lui-même librement décidé de son avenir, et quel que soit le résultat du référendum, les relations économiques, commerciales et sociales qui existent entre les deux peuples - relations fondées sur la confiance et l'avantage mutuels et qui se développent rapidement - ouvriront la voie à une intégration économique et sociale dans la sous-région de la corne de l'Afrique, intégration qui, nous l'espérons, se réalisera dans un proche avenir.

M. Mesfin (Ethiopie)

En ce qui concerne notre situation économique, il a été dit à maintes reprises que le potentiel économique de l'Ethiopie offrait un contraste frappant avec son sous-développement socio-économique. Outre la sécheresse, la guerre et la famine, la mauvaise gestion de l'économie nationale par l'ancien régime au cours des ans a nui à la croissance régulière de l'économie nationale. Dans ces circonstances difficiles, le Gouvernement transitoire de l'Ethiopie s'est lancé dans un programme complet de nouvelles mesures de politique économique et de réforme institutionnelle visant à intensifier le rôle du secteur privé dans l'économie nationale et il est en train de rationaliser les entreprises publiques en améliorant leur gestion et en permettant la promotion générale des principes et des mécanismes de l'économie de marché.

Il est essentiel de déployer tous les efforts possibles pour surmonter les problèmes aux multiples facettes auxquels le pays est en butte aujourd'hui et pour revitaliser l'économie nationale. Il est évident, cependant, qu'une telle entreprise exige d'amples ressources qui ne peuvent être mobilisées uniquement à l'échelle nationale. Nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous offre l'aide humanitaire et l'aide au développement nécessaires pour compléter les efforts que nous faisons face à cette situation urgente. La réaction positive et la bonne volonté démontrées par les divers pays donateurs et les organisations internationales depuis un an pour appuyer notre relance économique et notre programme de reconstruction sont encourageantes. Nous espérons que cet appui continuera.

Les changements en cours en Ethiopie ont un impact sur les relations extérieures du pays. Ainsi, pour la première fois depuis plusieurs décennies, nos relations avec tous nos voisins de la corne de l'Afrique se sont améliorées. La coopération harmonieuse dans tous les domaines se développe rapidement dans notre sous-région. Nos relations avec d'autres pays se développent sur la même base et montrent des résultats encourageants.

Dans cette nouvelle expérience de reconstruction nationale, l'Ethiopie a, dès le départ, bénéficié de la bonne volonté de nombreux pays. Certains nous ont également fourni une aide matérielle. Nous tenons ici à exprimer notre profonde reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidés, d'une manière ou d'une autre. Nous devons néanmoins déplorer que l'aide reçue jusqu'à présent, particulièrement l'aide matérielle, reste bien en deçà de celle qui est

M. Mesfin (Ethiopie)

nécessaire pour assurer le succès de notre effort de développement socio-économique. Par conséquent, nous en appelons encore une fois à tous nos amis pour qu'ils nous fournissent une aide significative à cette étape cruciale de notre histoire.

En conclusion, permettez-moi de rappeler que l'Ethiopie est prête à participer à toutes les entreprises visant à rehausser le rôle de notre organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et à aider les pays en développement dans leurs efforts visant à accroître leur développement économique et leur autonomie. J'espère que nous étudierons et analyserons la situation mondiale dans une perspective nouvelle au cours de la présente session de l'Assemblée générale, et que nous adopterons une approche hardie afin de faire face aux impératifs de l'époque. Nous devons encourager les tendances positives qui se manifestent déjà dans les relations internationales tout en prévenant certaines tendances qui portent clairement le germe de nouvelles crises.

M. ABDURAZZAKOV (Ouzbékistan) (interprétation du russe) : Qu'il me soit permis de féliciter très cordialement le Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Pour la première fois, la délégation de la République d'Ouzbékistan prend part, à titre d'Etat indépendant, aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est un honneur pour nous d'exprimer notre sincère gratitude à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui et la coopération qu'ils ont fournis à la jeune République indépendante d'Ouzbékistan.

Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de l'attention constante qu'il accorde à notre région. La décision d'ouvrir un bureau permanent représentant les Nations Unies et certains de leurs organes spécialisés à Tashkent est une manifestation claire de cette attention. Cette démarche découle de la principale orientation des activités actuelles de l'ONU formulées succinctement par le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix" (A/47/277).

Le peuple d'Ouzbékistan a récemment célébré solennellement le premier anniversaire de son indépendance. Le fait que nous ayons maintenant commencé à édifier un Etat indépendant est le résultat logique de la lutte constante et désintéressée pour l'indépendance que notre peuple et ses fils ont menée au cours des siècles.

M. Abdurazzakoy (Ouzbékistan)

L'accession à l'indépendance n'a jamais été chose facile, quel que soit l'endroit dans le monde. Voilà pourquoi notre année d'indépendance n'est que le début d'un long processus. Nous posons les fondations d'un Etat ouzbek indépendant.

Nous avons préservé notre langue, notre religion, nos traditions, nos coutumes et nos principes moraux d'une disparition complète; nous avons entièrement restauré nos valeurs nationales. Nos ressources naturelles, de même que notre potentiel économique, scientifique, technique et moral, fruit du travail des générations précédentes, peuvent constituer une garantie du développement social et économique de l'Ouzbékistan indépendant.

Pour transformer ce potentiel en une force véritable, notre République, sous la direction du Président Islam Karimov, édifie le système approprié; elle recherche la structure d'administration gouvernementale idéale et des moyens de développer l'économie et d'élaborer ses politiques intérieures et extérieures. Des mesures de protection sociale de la population ont été prises pour la préserver des chocs inévitables de la transition à une économie de marché, à une société qui est nouvelle pour nous.

Dans le processus d'édification d'un Etat indépendant, nous avons recours à l'expérience positive d'autres pays développés, fondée sur l'ouverture et les relations de marché. Dans notre démarche, nous prenons en compte, d'abord et avant tout, les caractéristiques spécifiques et les circonstances concrètes de notre pays ainsi que les traditions nationales et culturelles de notre peuple.

Nous nous efforçons de créer une structure sociale et politique de nature à garantir le respect intégral des principes des droits et des libertés de l'homme. Notre politique d'Etat a pour objectif de protéger les intérêts et les droits de tous, quelles que soient leur nationalité, leur religion ou leurs convictions, de préserver et de développer leur culture, leur langue, leurs traditions nationales et leurs coutumes et de les faire participer activement à la vie publique et à celle de l'Etat.

Nous avons refusé catégoriquement la domination d'une idéologie ou d'un point de vue mondial; en fait, nous mettons en place un système à partis multiples qui, pour nous, est un élément essentiel et logique d'une démocratie véritable.

M. Abdurazzakov (Ouzbékistan)

En même temps, nous frappons d'interdiction les forces et les mouvements qui tentent, par le chantage, les menaces et la violence de changer la structure de l'Etat, mettent en danger l'intégrité territoriale et la sécurité de notre République, sèment la dissension ethnique et religieuse, portent atteinte au système constitutionnel et aux fondements moraux de la vie de notre peuple. Nous exigeons que les activités de tous les mouvements et les forces demeurent dans les limites de la loi.

Dans le cadre de notre politique économique, nous rejetons la structure fondée sur le système de la gestion planifiée, qui est extrêmement centralisé et distributif. Nous rejetons complètement toute idéologie. Des droits égaux s'appliquent à tous les types de propriété.

Des difficultés se présentent évidemment dans l'exécution de nos programmes politiques et économiques. C'est un fait que nous reconnaissons tous. Aujourd'hui, notre peuple traverse une période de transition difficile. Et cela, parce que pendant de nombreuses années notre République a été victime d'une politique de répression et de diktats qui a engendré une économie dépendante et transformé notre région en succursale de matières premières.

Il est difficile de secourir notre peuple contre les conséquences de l'hégémonie totalitaire des idées communistes. Il est certain qu'une société juste et nouvelle ne peut être créée en un jour ou même en un an. Nous le comprenons clairement.

Ce qui importe, c'est que nous ayons pu établir, sur la base d'un accord et d'une unité interethniques entre nos concitoyens, une situation sociale et politique stable dans notre pays.

Les peuples de notre région, l'Asie centrale - Ouzbeks, Kazakhs, Turkmènes, Kirghizes et Tadjiks - sont les enfants d'ancêtres communs. Nous partageons la même terre et la même eau, la même religion, la même histoire et le même destin; nous partageons les mêmes soucis, les mêmes joies et les mêmes inquiétudes. Historiquement, nous avons toujours été naturellement liés et interdépendants. Nous avons fait notre histoire commune grâce à la coopération. Beaucoup de nos problèmes internes évoluent; ils pourraient facilement devenir des problèmes interethniques ou internationaux et influencer sur les intérêts des peuples de notre région. C'est ce qu'il y a de particulier dans la situation générale et dans la position internationale de l'Ouzbékistan et de l'Asie centrale dans son ensemble.



M. Abdurazzakov (Ouzbékistan)

A l'heure actuelle, le Gouvernement et le peuple de l'Ouzbékistan s'inquiètent profondément du cours des événements au Tadjikistan, qui est au bord de la guerre civile. Sur le plan international, il est à craindre que les affrontements armés entre les forces antagonistes, qui ont fait des milliers de victimes dans la population pacifique, ne s'étendent facilement aux Etats voisins d'Asie centrale.

Dans la région de l'Asie centrale, où la population dense compte plus de 50 millions d'habitants, un tel conflit armé pourrait avoir des conséquences imprévisibles. Si le conflit s'étendait, les peuples d'Asie centrale pourraient être mêlés à une guerre fratricide interminable, qui pourrait finalement détruire la liberté et l'indépendance qu'ils ont récemment acquises. C'est pourquoi la situation actuelle est dangereuse pour nous. Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter.

Dans la pratique, la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, où se trouvent des centaines de milliers d'hommes sous les armes, demeure ouverte. Les actes des extrémistes et des groupes de fanatiques armés, incités par ceux qui manipulent les sentiments nationaux et religieux des populations, pourraient avoir des conséquences imprévisibles.

L'Ouzbékistan s'oppose fermement à une ingérence dans les affaires intérieures du Tadjikistan indépendant et à l'attisement des flammes de la guerre. L'Ouzbékistan préconise la prévention de l'élargissement du conflit armé et l'élaboration aussi rapide que possible d'une solution par des moyens pacifiques et civilisés.

L'Ouzbékistan appuie l'appel lancé par le Gouvernement du Tadjikistan à l'ONU pour qu'elle apporte son aide à l'élaboration d'une solution à cette crise grave, qui pourrait acquérir une portée internationale. L'Ouzbékistan considère que, dans les circonstances actuelles, le rôle de l'ONU et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est déterminant. Pleinement conscient du danger inhérent à la situation, et dans un esprit d'humanité et aussi de responsabilité pour le sort de nos peuples, l'Ouzbékistan a demandé au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali d'examiner la situation et d'informer le Conseil de sécurité et divers comités et commissions de l'ONU au sujet de nos préoccupations.

M. Abdurazzakov (Ouzbékistan)

Dans sa lettre adressée au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, le Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov, a souligné que seule une aide opportune et efficace de la communauté internationale peut soutenir de façon décisive le processus de démocratisation et les réformes politiques et économiques qui ont été entrepris dans les nouveaux Etats indépendants de la région.

En proposant cette initiative, l'Ouzbékistan part du principe que le concept prédominant du nouvel ordre international doit reposer sur la prévention des agressions et des conflits et sur l'établissement de mécanismes démocratiques en vue de faire de cet ordre une réalité. Ce concept a été exposé avec conviction par le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali sous le nom de diplomatie préventive. A notre avis, le moyen de garantir une telle action préventive se trouve dans la coopération, au sens large du terme.

Je crois que ce que j'ai dit suffit à faire comprendre la nécessité de créer un Centre oriental des Nations Unies dans notre région dans le but d'étendre les principes de la communauté mondiale et des normes internationales à la partie centrale du continent eurasiatique. Je crois que Tachkent, centre historique de cette région, est digne, avec son passé riche et son expérience contemporaine dans les activités d'édification de la paix, d'accueillir le siège du Centre oriental. Celui-ci fournirait à la communauté mondiale une information fiable sur les processus de développement social dans la région, accélérerait le règlement de ses problèmes et en ferait une zone exempte de conflits.

A notre avis, il s'agit de l'objectif principal de l'ONU et du nouvel ordre mondial.

La séance est levée à 17 h 35.